

Envoyé en préfecture le 10/12/2022

Reçu en préfecture le 12/12/2022

Publié le

SLO

ID : 023-200085314-20221130-D2022088-DE

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT DIZIER MASBARAUD
D2022/088

SEANCE DU 30 NOVEMBRE 2022

L'an deux mille vingt deux, le 30 novembre

Le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à 20 h 00 à la mairie de Saint Dizier Leyrenne, 23400 Saint Dizier Masbaraud sous la présidence de Monsieur Joël ROYERE, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 17	Présents :
Présents : 13	Mmes CHABRIER Isabel, DEMARGNE Céline, MAINGOUTAUD Elodie, PRADEAU Carine, SALADIN Christine, SIMONET Laura,
Représentés : 3	MM. AUMEUNIER Sébastien, COUCAUD Thierry, DURUDAUD Patrick, LAROCHE Michel,
Votants : 16	MARGOT Manuel, PETIT-COULAUD Bastien, ROYERE Joël,
Abst. :	Excusés :
Exprimés : 16	Mmes LEGRAND Coline, ROYERE Julie
Oui : 16	MM. KAPLAN Iskender, SCAFONE Dominique
Non :	Pouvoirs :
	Mme ROYERE Julie a donné pouvoir à Mme SIMONET Laura
	M. KAPLAN Iskender a donné pouvoir à M. ROYERE Joël
	M. SCAFONE Dominique a donné pouvoir à M. DURUDAUD Patrick
	Assiste à la séance du Conseil municipal :
	Mme Laure MARITAUD, responsable des affaires générales

OBJET : Devis pour des travaux au cimetière

M. DURUDAUD présente aux membres des devis pour la réfection des allées du cimetière.

L'un concerne des travaux sur un muret entrée route de Janailat,

l'autre un muret de la 3^{ème} allée.

Après en avoir délibéré, les membres

- approuvent les devis de travaux au cimetière de Saint Dizier Leyrenne et acceptent les devis présentés par l'entreprise Penot pour les montants suivants :

Muret entrée route de Janailat : 1 551.00 € TTC

Muret 3^{ème} allée : 3 840.00 € TTC

- autorisent M. le Maire à signer les documents afférents

Délibération prise à l'unanimité

Le Maire, Joël ROYERE



Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,

La secrétaire, Laura SIMONET

Certifié exécutoire la présente à la date du **10 DEC. 2022**

Transmission à la Préfecture le **10 DEC. 2022**

Publication le **10 DEC. 2022**